

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du COMITE DE DIRECTION
SÉANCE DU 04/10/2022

QUESTION N°7

OBJET : CLASSEMENT SANS SUITE DU MARCHÉ CARBURANT DEXTAXE POUR LES PORTS BEZIERS
MEDITERRANEE

Référence service : OTCBM/DIR

Rapporteur : Robert MENARD

Mesdames, Messieurs,

Le 4 Octobre 2022 s'est tenu le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, présidé par Robert MENARD,

Étaient présents :

Collège des élus titulaires

Bertrand GELLY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Sébastien SAEZ, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE

Étaient excusés

Collège des élus titulaires

Frédéric LACAS

Étaient présents :

Collège des élus suppléants

Najah ALAMI, Didier BRESSON, Céline DUBOIS, Emile FORT, Laetitia LAFARE

Étaient excusés :

Daniel BALLESTER, Jacques DUPIN

Étaient présents :

Collège des professionnels titulaires

Jean-Guy AMAT, Olivier LEYSSENOT, Patrick OLRVY, Marion SALVAIRE

Étaient excusés

Collège des professionnels titulaires

Pierre CALMEL, Isabelle GUERAULT-ROUMAGNOU

Étaient présents :

Collège des professionnels suppléants

Jean-Marc RECOULES

Étaient excusés :

Vincent GUIRAUD, Jean LAUZE, Bénédicte LAUTIER-MOSTEFAI, Fabien MORAGON, Christophe SPINA

Mesdames, Messieurs,

L'Office de Tourisme a lancé une consultation pour une prestation de fourniture de carburant détaxé pour les bateaux du service maritime du port de Valras-Plage pour 2022 et 2023. La consultation a été lancée selon une procédure adaptée (MAPA) en application de l'article R 2123-1 du code de la commande publique.

Dans le cadre de cette procédure, un appel public à la concurrence est paru sur le site <https://www.marchesonline.com> ainsi que sur sa plate-forme de dématérialisation avec les conditions suivantes :

- date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : le 19 juillet 2022
- date et heure limites de réception des offres : le 08 août 2022 à 12h00

L'avis de publication a généré le téléchargement de 42 dossiers de consultation des entreprises et le dépôt de 2 offres.

Les deux candidatures sont portées par les entreprises :

SAS Dyneff (Montpellier, 34),

SAS Ramond & Cie (Lodève, 34).

Le comité de Direction ayant reçu délégation pour la préparation et la passation des marchés, il incombe à cette même assemblée délibérante de déclarer une procédure sans suite. Or, pour des raisons de faisabilité technique apparue en cours de procédure, l'office de tourisme a décidé de ne pas réaliser le marché de fourniture de carburant détaxé pour le service maritime du port de Valras-Plage.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De déclarer sans suite la procédure relative au marché de carburant détaxé du port de Valras-Plage,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 13
Présents :
(titulaires et suppléants) 16

Suffrages exprimés :
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité de Direction adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,
Ainsi délibéré à Béziers, les jours, mois et ans susdits

Publié le : 17 OCT. 2022

Pour expédition conforme,
Certifié exécutoire
Le Président Monsieur Robert MENARD

Président
de l'Office de Tourisme Communautaire
Béziers Méditerranée

Pour le président, par délégation

Jean MULLER

Directeur de l'Office de Tourisme
Communautaire Béziers Méditerranée

